

L'habitat traditionnel dans la Presqu'île de Rhuys

par F. HAMON

L'habitat rural de la presqu'île subsiste encore dans des proportions importantes, étonnamment importantes même, si l'on considère la pression touristique qui s'exerce sur ces communes — sans doute moindre au Tour-du-Parc. Les transformations radicales qu'entraînent habituellement les changements de fonction (passage de la résidence principale à la résidence secondaire) ont défiguré une partie de cet habitat, mais il en subsiste encore quelques bons exemples intacts, et même des ensembles complets très peu altérés (ainsi Fournevay ou Calzac en Sarzeau). L'étude des éléments épars et de ces ensembles permet d'esquisser une typologie de cet habitat en voie de disparition ou d'altération définitive.

1. LOCALISATION ET IMPLANTATION.

Première remarque importante : cet habitat se répartit inégalement, dense près des côtes, plus rare dans l'intérieur de la presqu'île ; ainsi les chiffres de la commune de Saint-Gildas sont révélateurs : sur 19 lieuxdits importants, 5 sont réellement situés à l'intérieur des terres. On peut en conclure que la pêche a sans doute constitué longtemps une activité plus importante que l'agriculture.

Comme c'est la règle générale en Bretagne, il s'agit d'un habitat semi-dispersé, où les « villages », mini-agglomérations, regroupaient une dizaine de feux en moyenne. A la différence du « continent », il s'agit ici principalement de *logis* seuls et non pas d'exploitations agricoles complexes regroupant autour du logis des dépendances fonctionnelles puisque les hameaux côtiers, principalement en bordure du golfe, ne comptent que des habitations de pêcheurs ; au centre et à l'Est, dans les zones agricoles, les logis sont accompagnés de bâtiments d'exploitation, moins développés toutefois que ceux des fermes continentales (ex. : Calzac en Sarzeau). Une exception notable : la ferme de Kercambre (en Saint-Gildas) dont les dépendances s'organisent en cour fermée.

Les petits logis de pêcheurs des secteurs côtiers constituent une « série » particulièrement homogène, très caractéristique et originale. Ils s'agglomèrent en alignements rectilignes, orientés Est-



Fig. 1. — Sarzeau. La Grée-Saint-Jacques. Alignements de petites maisons



Fig. 2. — Sarzeau. Kerignard. Maison (1842) en gneiss, avec encadrements des baies en granite.

Ouest, c'est-à-dire aspectés au Sud, comptant parfois jusqu'à une dizaine d'unités (fig. 1). Le hameau peut être constitué d'un seul ou de deux alignements parallèles (ou parfois perpendiculaires, avec un alignement orienté Nord-Sud, ainsi La Grée-Saint-Jacques en Sarzeau).

Ce système de mitoyenneté organisée peut être interprété comme un moyen d'économiser la main-d'œuvre et le matériau de construction, mais également comme une volonté de vivre en communauté à l'intérieur d'un groupe socio-professionnel très spécifique. On retrouve à Belle-Ile-en-Mer, par exemple, ce type d'agglomération alignée qu'explique, dans l'île, la nécessité de lutter en commun contre des éléments hostiles — les tempêtes — sur une terre difficile à la culture.

2. MATERIAU.

Le matériau local est un gneiss (granitoïde) gris, roche qui constitue toute la partie Nord-Ouest de la presqu'île (totalité de la commune d'Arzon, et moitié Nord-Ouest des communes de Saint-Gildas et de Sarzeau, dont la partie Sud-Est est composée de micaschiste). Il est mis en œuvre en petits moellons irréguliers jointoyés (fig. 2). Actuellement, sur plus de la moitié des maisons, un enduit gris, qui semble ancien, recouvre cet appareil. L'usage de ce revêtement est aussi fréquent dans les hameaux du centre de la presqu'île que dans les villages côtiers ; cette pratique n'est donc pas exclusivement destinée à protéger la pierre et les joints de la salinité de l'air. A noter : les maisons anciennes de Le Tour-du-Parc sont plus rarement recouvertes d'enduit que celles des trois communes voisines. Les encadrements des baies sont toujours en granite gris, soigneusement appareillé, qui provient peut-être de la partie Nord de Sarzeau où s'allonge un banc de granite.

Le matériau de couverture a longtemps été le chaume, limité par des pignons découverts ; il subsiste quelques chaumières (ex. : Calzac en Sarzeau, 1846). L'ardoise a très généralement remplacé le chaume, avec les altérations qu'impose ce changement de matériau : exhaussement des murs-gouttereaux pour relever la pente du toit (fig. 3), et donc modification du volume général de l'édifice, ou plus souvent, couverture en « toboggan », avec une pente relevée dans sa partie inférieure.

3. PLAN ET COUPE.



Le plan le plus fréquent est aussi le plus sommaire : le logis est constitué d'une pièce unique, avec souvent un petit vestibule latéral isolé par une simple cloison de bois. A côté de ce type



Fig. 3. — Sarzeau. Trevenaste. Exemple de maisons dont le mur de façade a été surhaussé pour changement de matériau de couverture.



Fig. 4. — Sarzeau. Port-Brillac. Exemples de maisons de plan simple (à gauche) ou double (à droite).

de plan massé, il existe un plan « allongé » avec deux pièces séparées par un étroit vestibule axial. Ces deux schémas de plan correspondent à deux types de façades (voir *infra*, 4.) bien caractérisés (fig. 4).

Il existe deux variantes de ce plan élémentaire, avec création d'un espace supplémentaire, à usage de remise, accolé au logis, et non pas situé dans son prolongement (comme c'est l'usage dans l'architecture morbihannaise) puisqu'il s'agit ici de logis mitoyens :

— ou bien cette dépendance est construite contre la façade

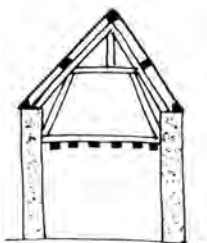


antérieure du logis, formant une aile en retour d'équerre, et couverte par un prolongement du versant du toit ; autre variante, un petit appentis s'appuie contre le pignon (fig. 5). Ce type semble plus commun en Arzon.

— ou bien un long appentis double le logis sur son élévation postérieure, couvert lui aussi par le prolongement du versant du toit. Ce dernier schéma est caractéristique de Saint-Gildas de Rhuys et Sarzeau. Une porte extérieure donne accès à ces dépendances, qu'elles soient construites sur la façade antérieure ou postérieure.



Fréquemment enfin, une petite remise indépendante, de plan rectangulaire, est construite à l'extrémité du jardinet clos situé devant la maison.



Les petits logis alignés n'ont généralement qu'un seul rez-de-chaussée habitable surmonté d'un comble-à-surcroît, c'est-à-dire d'un grenier dont le plancher est situé nettement au-dessous du faite du mur (1 m ou 1,5 m environ). Dans ce « surcroît » de mur, on peut ouvrir des petites fenêtres, et ainsi ventiler et éclairer le grenier, ce qui serait impossible dans un toit de chaume. Les ouvertures dans ce surcroît sont percées au ras du plancher et servent habituellement de porte haute constituant le seul accès au grenier. L'escalier extérieur n'existe pas dans la Presqu'île.

s'utilise surtout tout au long du XIX^e siècle, pour les portes exclusivement. Il remplace alors l'arc plein-cintre (cette observation vaut pour l'ensemble de l'architecture rurale du pays vannetais).

Ces ouvertures forment avec le mur une arête

— qui peut être abattue (c'est-à-dire *chanfreinée*), aux XVII^e et XVIII^e siècles ;

— ou encore *moulurée*, du XVI^e au XVIII^e siècle.

A la fin du XVIII^e siècle, cette arête est creusée d'une *feuillure*, c'est-à-dire d'un angle rentrant destiné à recevoir le battant de la fenêtre ou du contrevent. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que l'arête est laissée à vif.



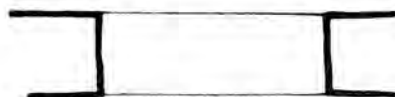
Arête chanfreinée



Arête moulurée



Arête à feuillure



Arête vive

LES LUCARNES ET PORTES HAUTES.

Les ouvertures percées dans le surcroît du comble étaient à l'origine couvertes par une très légère ondulation du chaume, selon la pratique générale dans tout le Morbihan (ex. : Le Tour-du-Parc, chaumière à Rouvran, datée 1857). Le changement de matériau de couverture (à partir du début du XX^e siècle) a pro-



voqué l'apparition d'un nouveau type de lucarne : le versant du toit d'ardoise est soulevé au-dessus de la lucarne dont les faces latérales sont recouvertes d'ardoises.

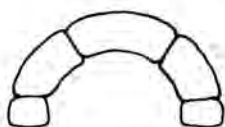
Il faut, enfin, évoquer les nombreux puits et fontaines de la presqu'île qui constituent un élément caractéristique du paysage rural. Ils sont tous du même type : puits-guérîte sur un plan en arc outrepassé, couverts d'une voûte sommaire en cul-de-four.

Aucun élément architectural ou décoratif n'intervient dans ces modestes compositions : pas de bandeau d'étage, pas de corniche (les abouts de chevrons débordent sous le toit) ; seules les percées organisent une symétrie approximative ou définissent un axe.

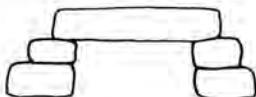
Les baies constituent donc l'unique élément d'animation et de décor. Elles représentent en outre pour l'historien de l'habitat, le seul repère chronologique solide dans un habitat dont les structures générales n'ont pas évolué tout au long de deux siècles et demi (milieu XVII^e jusqu'au XIX^e) :

■ *L'arc plein-cintre.*

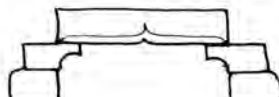
Le type de porte le plus fréquent (à trois claveaux) dont on trouve le premier exemple daté en 1606 (Trevenaste en Sarzeau) et le dernier en 1810.



Plein-cintre



Linteau droit



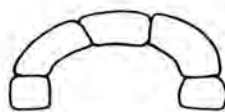
Linteau droit sur coussinets

■ *Linteau droit.*

Ce type, toujours le plus fréquent pour les fenêtres, apparaît sur les portes des maisons de bourg en 1735 (Sarzeau) et des maisons rurales à la fin du XVIII^e (premier exemple daté en 1784, au Pont-Neuf, en Le Tour-du-Parc). A Saint-Colombier, en Sarzeau, il est décoré d'une accolade gravée, et repose sur des coussinets.



Arc segmentaire



Arc en anse de panier

■ *L'arc segmentaire (linteau droit échancré).*

Thème caractéristique de l'architecture bourgeoise de la seconde moitié du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Il apparaît ici d'abord dans les maisons de notables des bourgs (1747 à Sarzeau), puis dans les campagnes, où il est, au début de sa carrière, utilisé pour les fenêtres, tandis que les portes conservent leurs arcs plein-cintre. Il est employé à la fin du XVIII^e siècle pour les portes (première date relevée : 1784, au Pont-Neuf, en Le Tour-du-Parc) et surtout au début du XIX^e (1804, 1805, 1839 deux fois, 1846, ...).

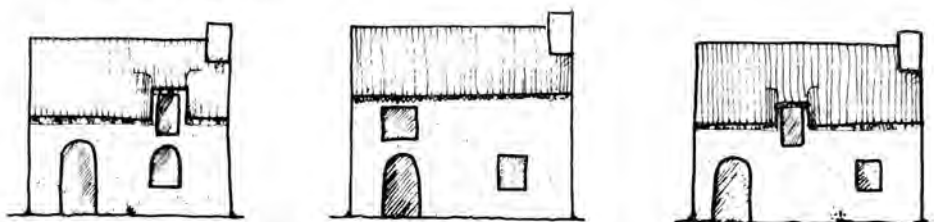
■ *L'arc en anse-de-panier à trois claveaux.*

C'est, contrairement à ce que l'on croit fréquemment, un thème tardif qui n'apparaît pas avant la fin du XVIII^e siècle et

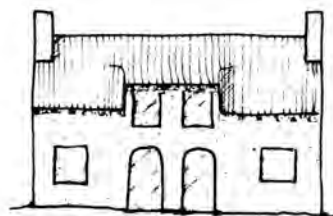
Dans les hameaux côtiers les plus importants et surtout dans les bourgs, les logis ont fréquemment un véritable étage carré à usage d'habitation, et non mansardé. Ce sont des maisons de retraités de la Marine, au Logeo par exemple, ou de commerçants et notables dans les bourgs. Ces maisons à étage du centre des bourgs (Sarzeau et Saint-Gildas) appartiennent par leur décor, leur tour d'escalier et les dates qu'elles portent souvent, aux XVII^e et XVIII^e siècles ; celles des hameaux côtiers sont plus tardives : aucune d'entre elles ne semble remonter au-delà du milieu du XIX^e (Saint-Colombier mis à part, où subsistent des maisons du XVIII^e à étage et lucarnes).

4. LES FAÇADES.

L'organisation générale des façades reflète la disposition intérieure du logis, et les deux types de base (avec chacun quelques variantes) correspondent aux deux schémas de plan simple ou double en largeur :



— TYPE I : Au niveau inférieur, une porte et une fenêtre ; au niveau supérieur, une fenêtre ou une porte haute (qu'il s'agisse d'un comble à surcroît ou d'un véritable étage carré). Ce type peut être jumelé (I bis) (ex. : Landrezac en Sarzeau).



— TYPE II : Au niveau inférieur, une porte axiale encadrée de deux fenêtres ; au niveau supérieur, une seule ouverture s'il s'agit d'un comble en surcroît (A), deux ouvertures s'il s'agit d'un étage d'habitation (B), ce dernier type étant plus spécifiquement urbain ou semi-urbain.

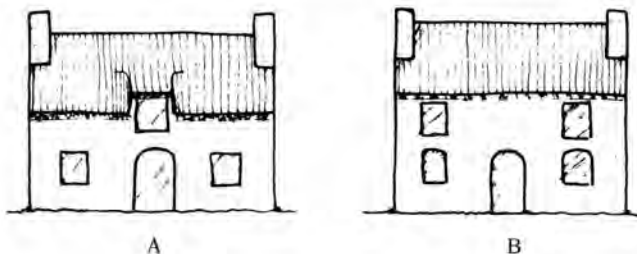




fig. 5. — Sarzeau. Kerignard. Dépendance en appenti
au pignon d'une maison traditionnelle.



Fig. 6. — Sarzeau. Kerseal. Etat en 1970



Fig. 7. — Sarzeau. Kerseal. Etat en 1974

5. RECOMMANDATIONS.

Il subsiste encore — mais pour combien de temps ? — un important « capital » d'habitat traditionnel très convoité et menacé de destruction ou d'altérations radicales. Le mouvement démographique et économique qui transforme actuellement la presqu'île semble difficilement réversible. Tout au moins peut-on émettre quelques souhaits pour la préservation de ce capital :

- *Favoriser la réhabilitation et la rénovation de cet habitat traditionnel* par ses occupants, et non par des acheteurs citadins. Ceci suppose une aide publique qui ne favorise pas exclusivement la construction neuve.

- *Prévoir des règles strictes de rénovation* pour limiter les altérations. Le hameau de Prat-Vihan, en Sarzeau, présente un « sottisier » éloquent : enduits blancs, petits bois aux fenêtres, lucarnes énormes, garages intempestifs, etc...

Celui de Kerseal, photographié en 1970 et 1974 est également très significatif (fig. 6 et 7) : grandes baies à vitrage à petits bois, joints énormes, lucarnes de « château », encadrements en granite éclaté et non taillé, etc...

Cette réglementation devrait donc porter sur :

- les baies : situation, dimensions, menuiseries... ;
- le matériau et son enduit (granite taillé, enduit gris, joints discrets) ;



- les toits : proscrire l'ondulation de l'égout du toit en ardoise (inspirée de celle qu'on observe dans le chaume, incongrue dans l'ardoise), les grandes lucarnes à pignon de pierre, les chiens-assis larges, dont la couverture est assurée par un relèvement du versant du toit qui part du faitage (voir ci-contre).

- *Etablir des normes pour la construction neuve* portant essentiellement sur :

- *L'implantation* : Accrocher les lotissements aux écarts existants et construire en alignements, avec mitoyenneté obligatoire (qui a l'avantage d'économiser l'espace), selon la tradition locale.

- *Les volumes* : Parti I ou II.

- *Les couleurs et matériaux* (voir ci-dessus : enduits, granite, etc...).

A ces conditions, il sera peut-être possible d'éviter une banalisation définitive d'un secteur déjà trop saccagé sur ses côtes, mais où demeurent quelques chances de réussir une modernisation équilibrée.

Photographies et dessins de l'auteur.